



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/537

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18H30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

**Musée des Beaux-arts. Convention pluriannuelle
de partenariat avec le Centre hospitalier de
Cadillac. Avenant n° 2. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2016-408 en date du 24 octobre 2016, vous avez autorisé la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat entre le Musée des Beaux-arts et le Centre Hospitalier de Cadillac afin de permettre aux deux établissements de s'engager dans une étroite collaboration, sur quatre ans, ayant pour but de développer des actions de sensibilisation au patrimoine et de pratique artistique conduites par des médiateurs culturels et encadrées par des professionnels de santé, auprès des patients de la structure hospitalière.

Cette convention a fait l'objet en 2018 d'un premier avenant adopté par délibération D-2018/94 du 26 mars 2018, pour adapter ces objectifs de partenariat et proposer notamment une exposition des travaux réalisés par les patients, en alternance au sein de chaque structure. La dernière en date, programmée au sein du musée en juillet 2019 et intitulée « *Le musée en liberté* » a d'ailleurs obtenu le récent label « *Le musée sort de ses murs* », créé par le Ministère de la Culture.

Ce succès, et l'évaluation très positive de ces actions, confortent les deux institutions dans leur volonté de poursuivre leur collaboration. C'est pourquoi, un deuxième avenant à la convention pluriannuelle vous est présenté aujourd'hui afin de fixer de nouveaux objectifs pour la quatrième année de partenariat entre le Musée des Beaux-arts et le Centre Hospitalier de Cadillac et pour un coût global évalué à 12 000 euros, répartis à parts égales entre les deux institutions.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la poursuite de ce partenariat

- Signer le deuxième avenant à cette convention avec le Centre Hospitalier de Cadillac

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT



**Convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30
signée entre le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Centre Hospitalier de Cadillac
pour la période 1^{er} octobre 2016 – 31 août 2020
AVENANT N°2**

ENTRE

Le Centre Hospitalier de Cadillac
89 rue Cazeaux-Cazalet 33410 Cadillac
représenté par Madame Marie-Pierre RENON, Directrice déléguée, dûment habilitée aux fins des présentes,
appelé ci-après "Centre Hospitalier de Cadillac"
d'une part,

Et

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Nicolas FLORIAN, habilité aux fins des présentes par délibération
D du validée en Préfecture le
appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'autre part,

VU

La Convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 signée entre le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Centre Hospitalier de Cadillac pour la période 1^{er} octobre 2016 – 31 août 2020 et tout particulièrement son préambule fixant les objectifs généraux de la démarche et son article 3,

Les conclusions de la réunion d'évaluation des institutions porteuses du projet en date du 18 octobre 2019

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les deux signataires entendent renouveler leurs engagements respectifs dans le cadre de la dernière année de leur partenariat afin de répondre aux objectifs généraux arrêtés par la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30.

Article 2 – L'article 2 de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Contenus

Au cours de la quatrième saison de leur partenariat, les signataires s'engagent à collaborer à la mise en œuvre du programme suivant :

- a) Poursuite des ateliers de pratique artistique « A la rencontre des Arts – Atelier Sud Gironde », sur le site du Centre Hospitalier à Cadillac – Salle des Ateliers du Centre de Formation pour un groupe de 20 patients maximum. Cet atelier, animé par une médiatrice du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux occasionnellement secondée par un(e) collaborateur(trice) temporaire de l'établissement, se déroulera au rythme d'une séance par mois sur des dates et horaires choisis de façon concertée entre les deux institutions.
- b) Poursuite des ateliers de pratique artistique, sur Bordeaux Métropole (*Site du CATTP des Iris*) pour un groupe de 20 patients maximum. Il sera prioritairement destiné aux patients de l'UGPA, du CATTP de Villenave d'Ornon et du CATTP Les Iris. Cet atelier, animé par une médiatrice du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux occasionnellement secondée par un(e) collaborateur(trice) temporaire de l'établissement, se déroulera au rythme d'une séance par mois sur des dates et horaires choisis de façon concertée entre les deux institutions.
- c) Organisation de quatre ateliers-rencontres dans les locaux de l'Unité pour Malades Difficiles destiné à un groupe de professionnels-ergothérapeutes et de patients de 12 personnes maximum. Cet atelier animé par une médiatrice du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux se déroulera au rythme d'une séance par trimestre sur des dates choisis de façon concertée entre les deux institutions
- d) Organisation d'une visite au Musée ou à la Galerie des Beaux-Arts par trimestre ; celle-ci pourra, le cas échéant, être suivie d'un atelier en lien avec l'exposition visitée. Elle concernera des groupes de 4 patients-adolescents maximum, selon des plages horaires privilégiées. Les intéressés seront accueillis par une médiatrice du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux sur quatre dates choisis de façon concertée entre les deux institutions
- e) Organisation de deux parcours en ville selon le cadre du Rallye Alfred Smith (l'un pour les adultes, l'un pour les adolescents) selon des dates choisis de façon concertée entre les deux institutions.
- f) Mise en place à l'été 2020, d'une exposition à la Mairie de Cadillac permettant notamment de présenter les travaux réalisés à l'issue des différents ateliers. Les temps forts de cette exposition pourront faire l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de chacune des deux institutions partenaires
- g) Elaboration d'un bilan de ce premier partenariat et mise en œuvre d'une réflexion sur les axes d'amélioration envisageables notamment en termes de transversalité et d'ouverture potentielles à de nouveaux partenaires.

>>

Article 3 – L'article 4 de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

En exécution du présent avenant, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage à assumer financièrement les coûts suivants valorisés à hauteur de 6000 € :

- Montant des rémunérations des personnels du musée intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et l'évaluation des visites et parcours de médiation
- Montant des rémunérations des personnels du musée intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et la restitution des ateliers
- Frais généraux d'administration et de gestion du projet

>>

Article 4 – L'article 5 de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Engagements du Centre Hospitalier de Cadillac »

En exécution du présent avenant, le Centre Hospitalier de Cadillac s'engage à assumer financièrement les coûts suivants valorisés à hauteur de 6000 € :

- Montant des rémunérations de ses personnels assurant un accompagnement des patients lors des ateliers et visites
- Montant des rémunérations de ses personnels intervenant dans la conception, l'élaboration, l'animation, l'encadrement et la restitution du projet
- Participation aux frais d'acquisition des fournitures nécessaires au fonctionnement des différents ateliers et l'encadrement d'une sélection des œuvres réalisées
- Participation aux frais liés à l'organisation de l'exposition prévue à Cadillac, à l'été 2020
- Frais généraux d'administration et de gestion du projet.

>>

Article 5 – L'article 6 de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 est ainsi modifié

<< Modalités d'exécution courante du présent avenant

L'exécution courante du présent avenant pour les questions ne nécessitant pas l'intervention personnelle ès qualités des signataires de la présente convention sera assurée

- Pour le Musée des Beaux-Arts par
 - Mme Christine Tarrats, responsable du Département Administration Logistique
 - par les deux référentes-projet :
 - Madame Isabelle Beccia, chargée de la médiation institutionnelle du musée
 - Madame Sarah Choux, médiatrice du service des publics
- Pour le Centre Hospitalier
 - par Mme Annick Sicali, chargée de mission Culture
 - par Béatrice Harrambillet, infirmière, référente en charge de l'encadrement sur site des ateliers

>>

Article 6 -

Les autres articles de la convention pluriannuelle de partenariat n°2016-30 restent inchangés.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour le Centre Hospitalier de Cadillac

Pour le Musée des Beaux-Arts

Marie-Pierre RENON
Directrice déléguée

Nicolas FLORIAN
Maire